

Droit du travail

Par Dess

Bonjour,

Les actionnaires de la société A ont racheté la société B, et ont créé une holding. Etant salariée et ayant un contrat avec la société A, on me demande de travailler également pour la société B, sans avenant, ni lettre de mission. Est-ce que c'est légal ?

Merci.

Par Marck_ESP

Bonjour et bienvenue

Travailler pour une autre entité juridique (société B) est généralement considéré comme une modification substantielle de votre contrat.

Le mieux est de vous renseigner là où vous avez le plus de chance de bien l'être.

[url=https://inspection-du-travail.com/]https://inspection-du-travail.com/[/url]

Par Dess

Merci pour votre retour